

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET A 18 H 30

Présents :

Mrs : A. PIANETTI, D. DAVID, E. EXERTIER, M. SAVEANT.

Mmes : A. ARNOUX-RAVEL, A. COSTES, M. MENSANG, A. MARINIER, C. MILLIER, K. PEREIRA.

Absents excusés :

Madame Vanessa CALEGARI a donné pouvoir à Madame Arlette ARNOUX-RAVEL

Monsieur Christian GAUDEMARD a donné pouvoir à Monsieur Marc SAVEANT

Monsieur Victor BANON a donné pouvoir à Monsieur Dominique DAVID

Monsieur Patrick ZANUTEL a donné pouvoir à Madame Alexandra COSTES

Absent non excusé :

Monsieur Christian MERGERIE

Madame Alexandra COSTES a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 35

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Résultat du vote :

Titulaires :

- | | |
|---------------------------------|----------------|
| ➤ Monsieur Alex PIANETTI | = 14 voix pour |
| ➤ Madame Arlette ARNOUX – RAVEL | = 14 voix pour |
| ➤ Monsieur Dominique DAVID | = 14 voix pour |

Suppléants :

- | | |
|------------------------------|----------------|
| ➤ Monsieur Marc SAVEANT | = 14 voix pour |
| ➤ Monsieur Emmanuel EXERTIER | = 14 voix pour |
| ➤ Madame Christine MILLIER | = 14 voix pour |

Le résultat des élections a été transmis ce jour à la Préfecture.

Délibération N° 21/2020

Annule et remplace la délibération N° 19/2020 DU 29 Juin 2020

Objet : Acceptation du remboursement de fonctionnement du SIVU à la suite de la liquidation

Monsieur Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 15 Février 2019 (délibération N°09/2019), Le Conseil Municipal a adopté la dissolution du SIVU (Enfance Jeunesse Verdon) au 31 Août 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous devons en remboursement des charges de fonctionnement du SIVU suite à la liquidation de celui-ci, le montant du remboursement qui s'élève à 22.352,40 €.

D'autre part Monsieur Le Maire demande au Conseil de ne pas s'opposer à la prescription sur les charges d'un montant de 4.997,88 €.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter ce remboursement et de ne pas s'opposer à la prescription des charges.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le remboursement pour un montant de 22.352,40 €
- **ACCEPTER** les prescriptions sur les charges pour un montant de 4.977,88 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour.

Questions diverses :

- Monsieur Le Maire prend la parole pour dire qu'il a reçu un devis pour le site internet de la commune d'un montant de 1.000 €.
Après discussion il est demandé par Monsieur Emmanuel EXERTIER et Madame Alexandra COSTES qu'il serait préférable d'établir un cahier des charges avant de contacter diverses sociétés pour avoir des devis.
Madame Alexandra COSTES, Madame Alexandra MARINIER et Monsieur Victor BANON vont se charger d'établir un cahier des charges dans un premier temps.
- Monsieur Le Maire reprend la parole car aux vues des multiples incivilités, il demande au Conseil l'autorisation de lancer une étude pour l'installation de caméras. Le Conseil autorise le Maire à lancer cette étude.
- Madame Arlette ARNOUX-RAVEL prend la parole pour revenir sur la prime COVID – 19, elle indique Richard NANNI s'était arrangé avec Olivier REMIGY pour que pendant le confinement il pouvait venir si Olivier avait besoin. Il est venu aider en fin de confinement.
Monsieur Le Maire informe que Madame Rachel GAUDEMARD, Madame Laurence PIANETTI et Madame Elisabeth SAVEANT ont refusé la prime qui leur avait été accordée.
- Monsieur Le Maire reprend la parole pour dire que la Commune va commencer les travaux de sécurité du chemin Saint Véran en Septembre 2020.

La séance est levée à 19 H 30

Le secrétaire
Alexandra COSTES

Le Maire
Alex PIANETTI